

Revue historique  
de droit  
français  
et étranger

EXTRAIT

DALLOZ

31-35, rue Froidevaux  
75014 Paris

**Martial Mathieu, Patricia Mathieu.** – *Histoire des institutions publiques de la France. Des origines franques à la Révolution.* Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005, 202 p. (Coll. « Droit en + ») (Prix : 15,00 €).

Ce petit volume est une remarquable présentation synthétique, claire et brève, des institutions publiques de la France d'Ancien Régime. Il compte trois parties, selon un plan chronologique ; chacune commence par d'utiles repères d'histoire politique événementielle. Les auteurs ont, à raison, choisi de n'aborder ni les sources et systèmes de droit, ni les questions économiques et sociales qui ne font généralement pas l'objet du cours « d'institutions » tel qu'il est actuellement défini dans les programmes de L1 des Facultés de droit.

Un chapitre préliminaire rappelle le legs romain, matrice et modèle des institutions du royaume ; les auteurs insistent avec raison sur une période parfois négligée : le passage de l'empire à la Gaule. Les années 481-987 font l'objet d'une courte première partie (environ 30 pages). La première naissance du royaume franc marque l'essoufflement du modèle romain ; lors de la seconde naissance, carolingienne, l'influence de l'Église se renforce. La seconde partie est plus détaillée (60 p.). Elle concerne la période allant d'Hugues Capet à François I<sup>er</sup>, selon un intitulé significatif : « Institutions de la France médiévale : Eclipse et renouveau du modèle romain ». Rome est au cœur des préoccupations à travers l'étude de la féodalité, du gouvernement de l'Église, de la genèse de l'État monarchique et du développement de son administration. La période 1515-1789, envisagée dans la troisième partie (60 p.), est celle du « dépassement du modèle romain ». Les développements sont tout naturellement centrés sur le roi (monarchie absolue, lois fondamentales, droit divin), l'administration royale (officiers et commissaires, conseil du roi, parlement, justice, finances, armée...), État monarchique et Église, sans oublier les tentatives de réformes et la crise précédant la Révolution. On voit, entre autres points, comment la monarchie s'éloigne encore davantage des références romaines, pour asseoir l'autorité du roi souverain sur le droit divin.

L'une des principales difficultés que les auteurs rencontrent dans l'élaboration de ces petits manuels, qui se doivent d'être brefs, est de parvenir à résumer toutes les informations essentielles sur les thèmes évoqués, sans procéder à des approximations au détriment de la rigueur scientifique. M. et P. Mathieu ont remarquablement relevé ce défi. Un style d'une parfaite concision et précision permet de donner un maximum de connaissances, allant toujours à l'essentiel, avec une rigueur rarement atteinte dans ce genre d'ouvrages. Ce petit « Droit + » rendra les plus grands services aux étudiants de L1 auxquels il est destiné ainsi qu'à tous ceux en quête de repères fondamentaux sur l'histoire des institutions de l'ancienne France.

Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET  
Droit et Sociétés religieuses  
Université Paris Sud